

## COMMUNE DE BARTRES

### Avis de mise à enquête publique du zonage d'assainissement

---

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire de BARTRES du 29/10/2019 portant le N°13, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 30 jours du 25/11/2019 au 24/12/2019 Inclus.

M LAFFARGUE, ingénieur retraité, assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé à la Mairie de Bartrès aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur - Mairie de BARTRES 65 100 - lequel les annexera au registre soit par adresse électronique créée et hébergée par la mairie :[enqueteassainissement@wanadoo.fr](mailto:enqueteassainissement@wanadoo.fr)

Le dossier du projet de zonage est hébergé sur le site de la Préfecture <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmees-ou-en-cours-r1337.html> pour être consultable par le public ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur hébergé sur le site de la Préfecture <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/historique-des-enquetes-cloturees-r126.html>

- Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie de BARTRES les lundi 25 novembre 2019 de 14h00 à 17h00, mardi 10 décembre 2019 de 14h00 à 17h00, mardi 24 décembre 2019 de 14h00 à 17h00 afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.